



CORONAVIRUS COVID-19

FINANCEMENT

Lettre d'info du 19/03/2020

Garantie de vos prêts de trésorerie avec Bpifrance

Demander un prêt sans garantie et le réaménagement des crédits déjà en cours avec Bpifrance (prêt 3 à 5 ans de 10 K€ à 10 M€ pour les PME avec différé de remboursement),

• Mais aussi :

- demander une garantie auprès de l'établissement bancaire à hauteur de 90% s'il vous fait un prêt de 3 à 7 ans,
- demander une garantie à hauteur de 90% pour votre découvert si votre banque le confirme sur 12 à 18 mois,
- faire appel à toutes les factures auxquelles Bpifrance rajoute 30% du volume mobilisé sous forme de crédit de trésorerie,
- suspendre les paiements des échéances des prêts accordés par Bpifrance à compter du 16 mars.

Formulaire de demande ► bpifrance.fr • T. 0969 370 240

Fonds de premier secours F1PS (Région)

Selon éligibilité pour les entreprises de moins de 25 salariés dont le CA HT est supérieur à 50 000 € et de plus 3 ans d'existence (sauf en cas de reprise).

L'aide régionale prend la forme d'un prêt entre 5 000 € et 50 000 € sur 3 ans incluant un différé de 6 mois.

A noter : Le cadre F1PS est en cours de révision (durée plus longue de remboursement, différé...) et mobilisable jusqu'au 31 octobre 2020, afin d'assouplir l'outil pour répondre aux demandes des entreprises impactées par le Coronavirus (COVID-19).

Plus d'infos sur l'éligibilité et mise en contact avec le Président du Tribunal de Commerce, le cas échéant :

Bénédicte DELEMOTTE - T. 03 74 27 06 53
benedicte.delemotte@hautsdefrance.fr

Étalement de vos créances de prêts du Conseil Régional HDF

La Région reporte automatiquement toutes les échéances de prêts régionaux de mars 2020 à fin juin 2020, en fin d'échéancier.

Déposer votre demande sur :

► <https://place-des-entreprises.beta.gouv.fr/#section-thematiques>

Fonds Hauts-de-France Prévention (Région et CCI)

Selon éligibilité pour les entreprises de plus de 10 salariés, de plus 3 ans d'existence (sauf en cas de reprise), ne présentant pas plus de 2 exercices fiscaux déficitaires sur les 3 derniers exercices, et disposant de capitaux propres positifs.

Les mesures de sollicitations du prêt HAUTS-DE-FRANCE PRÉVENTION sont actuellement assouplies, renforcées en terme d'activation et effectives à partir du 16/03/2020. Elles sont actuellement les suivantes :

- Prêt HDF PREVENTION de 50 à 300 K€
- Financement à taux 0
- Cofinancement bancaire à hauteur de 1 pour 1
- Allongement des délais de remboursement (jusqu'à 6 ans)
- Raccourcissement des délais pour la tenue des comités d'engagement : tous les 15 jours, voire hebdomadaire en fonction des demandes.

Plus d'infos : Nadia AMADORI

CCI Grand Hainaut
T. 06 79 68 35 35
n.amadori@grandhainaut.cci.fr

La CCI Grand Hainaut se mobilise pour vos démarches
(conseil, information, soutien technique)

Contact mail : covid19@grandhainaut.cci.fr

<https://www.cci.fr/coronavirus-entreprise#carteCCI>

N° unique CCI Hauts-de-France/Direccte : 03 28 16 46 88



CCI GRAND HAINAUT
HAUTS-DE-FRANCE